

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2024

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA
FRANCE - (N° 2321)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF133

présenté par
M. Holroyd, rapporteur

ARTICLE 9

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« I de l'article 2 »

les mots :

« IV de l'article 7 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rectification d'une erreur matérielle dans la coordination entre deux articles de la proposition de loi.